

# Informations BDNS 17/2025



## Version 13.0 du 10.12.2025



Chères utilisatrices et chers utilisateurs de la BDNS

Une nouvelle version a été installée le mercredi 10 décembre 2025. Nous vous informons ci-dessous des adaptations qui vous concernent.

<b>1. Formation des cadres J+S et esa.....</b>	<b>2</b>
1.1 Reconnaissances complémentaires « Sécurité » .....	2
1.2 Modifications concernant la qualification « réussi/pas réussi » .....	2
1.3 Évaluation des cours de formation des cadres (EvalJS) .....	3
1.4 La transmission numérique des données APG débutera le 2 février 2026 .....	3
1.5 Copier un cours .....	3
1.6 Entrées détaillées dans le procès-verbal sous « Modifier le cours » .....	3
1.7 Modifications apportées aux cours d'experts esa et J+S.....	3
<b>2. Formation des jeunes .....</b>	<b>4</b>
2.1 Adaptation de la taille des groupes .....	4
2.2 Offres intégratives destinées aux personnes en situation de handicap : adaptation du calcul .....	4
2.3 Adaptation des textes d'information sur les cours et les camps .....	4
<b>3. Organisations et personnes .....</b>	<b>4</b>
3.1 Nouvelle validation des numéros de téléphone .....	4
3.2 E-mail pour l'onboarding et AGOV .....	5
3.3 Entrée dans le procès-verbal du code de l'onboarding.....	5
<b>4. Matériel de prêt .....</b>	<b>5</b>
Commande de matériel de prêt .....	5
<b>5. Tâches et notifications .....</b>	<b>6</b>
Boîte de réception : ajustement de la fréquence des notifications .....	6
<b>6. Changement de nom des suppléments « Physis » et « Sport + Handicap ».....</b>	<b>6</b>
<b>7. Prochaine version .....</b>	<b>7</b>
<b>8. Service clients .....</b>	<b>7</b>

# 1. Formation des cadres J+S et esa

## 1.1 Reconnaissances complémentaires « Sécurité »

La révision de l'ordonnance sur l'encouragement du sport 2026 entraîne des modifications des mentions complémentaires Sécurité, valables à partir du 1er janvier 2026.

**Sports de camp/trekking** : une date de validité sera désormais indiquée pour les reconnaissances complémentaires « montagne », « eau » et « hiver ». Ces reconnaissances complémentaires doivent être renouvelées tous les quatre ans en suivant un module spécifique. Sans renouvellement, elles perdent leur validité.

**Sports de montagne** : une date de validité sera désormais indiquée pour les reconnaissances complémentaires suivantes. Ces reconnaissances complémentaires doivent être renouvelées tous les quatre ans en suivant un module spécifique. Sans renouvellement, elles perdent leur validité. De plus, les mentions complémentaires seront renommées comme suit :

- Alpinisme : « Chef de cours 1 » devient « courses PD »
- Alpinisme : « Chef de cours 2 » devient « courses de haute montagne »
- Excursions à skis : « Chef de cours 1 » devient « courses AD »
- Excursions à skis : « Chef de cours 2 » devient « excursions à skis en haute montagne »
- Escalade sportive : « Chef de cours » devient « Roche »

Après le traitement de fin d'année des reconnaissances, les reconnaissances supplémentaires mentionnées ci-dessus seront transcrites dans la banque de données nationale pour le du sport (BDNS) pour les personnes concernées au cours de la semaine calendaire 2/26.

Exemples :

- « Moniteur sport de camp/trekking », valable jusqu'au 31.12.2026 +  
« courses PD », valable jusqu'au 31.12.2030
- « Moniteur alpinisme », valable jusqu'au 31.12.2027 +  
« Complément montagne », valable jusqu'au 31.12.2030
- « Moniteur d'excursions à skis », caduc depuis le 1.1.2026 +  
« complément « courses AD » », caduc depuis le 1.1.2026
- « Moniteur d'escalade sportive », caduc depuis le 1er janvier 2023 +  
complément « roche », caduc depuis le 1er janvier 2023

En suivant un module spécifique qui prolonge la ou les reconnaissances complémentaires, il est possible de réactiver à la fois la reconnaissance complémentaire et la reconnaissance de moniteur.

## 1.2 Modifications concernant la qualification « réussi/pas réussi »

Avec la révision de l'ordonnance sur l'encouragement du sport 2026, la qualification dans tous les cours et modules est simplifiée et harmonisée. Désormais, il existe que la qualification « réussi » ou « échoué » ainsi qu'une recommandation facultative pour la formation d'expert. Les évaluations des compétences à l'aide de notes (1 à 4) sont supprimées.

La recommandation pour la formation d'expert est désormais donnée par « oui ». Les niveaux précédents (« fortement recommandé », « recommandé », « recommandé sous condition » et « pas recommandé ») ont été supprimés. Les recommandations existantes ont été migrées (« fortement recommandé » et « recommandé » ont été convertis en « oui », « recommandé sous conditions » et « pas recommandé » ont été supprimés ou n'apparaissent pas dans la biographie).

## **1.3 Évaluation des cours de formation des cadres (EvalJS)**

Pour que la préparation de l'évaluation du cours – par exemple la formulation de questions ouvertes – puisse être effectuée à temps, l'onglet « Évaluation » s'affiche désormais 30 jours avant le début du cours. Cela permet aux administrateurs du cours de planifier et d'organiser l'évaluation à l'avance.

Les courriels contenant les liens vers les sondages continueront à être envoyés aux participants et aux cadres du cours le dernier jour du cours/module.

## **1.4 La transmission numérique des données APG débutera le 2 février 2026**

La transmission numérique des données APG via l'interface SEODOR débutera le 2 février 2026. À partir de cette date, il ne sera plus nécessaire d'imprimer les formulaires APG. À l'avenir, les demandes seront transmises automatiquement à la fin du cours ou, dans le cas de cours en plusieurs parties, à la fin de la dernière partie du cours.

La mise en place de cette numérisation a été demandée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). De plus amples informations sur la nouvelle procédure sont disponibles sur le site web de l'OFAS [Procédure d'inscription AP numérique à partir de 2026](#) et [la nouvelle directive AP](#) (valable à partir du 2.2.2026).

Nous prions les organisateurs de cours cantonaux d'informer les participants dans les invitations aux cours et aux modules à partir du 2 février qu'ils seront contactés directement par l'OFAS dans le cadre de la nouvelle procédure APG pour percevoir l'allocation APG.

## **1.5 Copier un cours**

Dans le cadre de la révision annuelle des cours au sein des structures de formation et des adaptations visant à simplifier les qualifications, de nombreux types de cours ont été reconfigurés au cours des dernières semaines. De ce fait, de nombreux cours terminés ne peuvent plus être copiés, car le type de cours concerné expire par exemple à la fin de 2025 ou 2026 et est remplacé par un type de cours successeur.

Désormais, une note indiquant la date d'expiration du type de cours (si elle existe) s'affiche dès le début du processus de copie.

Attention: ce type de cours n'est valable que jusqu'au 31.12.2026. Si vous souhaitez planifier un cours qui aura lieu après cette date, veuillez utiliser la fonction 'Saisir un cours', sélectionner le type de cours correspondant et saisir à nouveau le cours.

Interrompre

Suivant

## **1.6 Entrées détaillées dans le procès-verbal sous « Modifier le cours »**

Le procès-verbal des modifications apportées aux détails des cours a été améliorée. Désormais, toutes les modifications sont enregistrées de manière détaillée et peuvent être retracées à tout moment. La mention standard « Cours modifié » utilisée jusqu'à présent est supprimée.

## **1.7 Modifications apportées aux cours d'experts esa et J+S**

L'inscription aux cours d'experts esa (1re partie) s'effectue désormais via la BDNS. Le formulaire d'inscription a été adapté en conséquence afin que toutes les informations nécessaires puissent être saisies.

Le formulaire d'inscription aux cours pour experts J+S (1re partie) a également été optimisé. Il faut désormais confirmer le profil requis et saisir les engagements prévus.

## **2. Formation des jeunes**

### **2.1 Adaptation de la taille des groupes**

La révision de l'ordonnance sur l'encouragement du sport 2026 entraîne des changements concernant la taille des groupes dans la formation des jeunes, qui entreront en vigueur le 1er janvier 2026.

Le rapport d'encadrement (moniteur par participant) est simplifié pour le calcul de la taille maximale des groupes dans les cours et les camps. Actuellement, le premier moniteur ou la première monitrice J+S peut enseigner à un maximum de 24, 16 ou 12 enfants et adolescents participant à des cours, selon le sport pratiqué. Pour chaque tranche supplémentaire de 12 participants, une personne supplémentaire habilitée à diriger doit être engagée. Désormais, pour le calcul, la taille maximale du groupe du premier moniteur sera maintenue pour chaque moniteur J+S.

Nombre maximal de participants par moniteur :

<b>1 moniteur J+S</b>	<b>2 moniteurs J+S</b>	<b>3 moniteurs J+S</b>	<b>Par moniteur J+S supplémentaire</b>
24	48	72	+ 24
16	32	48	+ 16
12	24	36	+ 12

### **2.2 Offres intégratives destinées aux personnes en situation de handicap : adaptation du calcul**

Désormais, les heures entamées sont également prises en compte dans le calcul de la contribution supplémentaire ; l'arrondi à l'heure pleine n'est plus applicable. En outre, la contribution supplémentaire est désormais également prélevée pour les activités où la taille prescrite du groupe n'a pas été respectée.

### **2.3 Adaptation des textes d'information sur les cours et les camps**

Dans le domaine de la formation des jeunes, les encadrés d'information des onglets « Moniteurs », « Participants », « Rega » et « Matériel de location » ont été remaniés dans les cours et les camps. L'objectif est d'informer les coachs J+S, lors de l'ouverture, quelles informations sont obligatoires et lesquelles peuvent être complétées après l'autorisation de l'offre.

## **3. Organisations et personnes**

### **3.1 Nouvelle validation des numéros de téléphone**

Une nouvelle validation a été introduite pour la saisie des numéros de téléphone. Seuls les caractères « + », « espace » et « chiffres » (par exemple +41 79 111 11 11) sont désormais autorisés. Cette modification permet également un transfert optimal des numéros de téléphone vers l'interface EO SEODOR.

La migration des numéros de téléphone existants n'est pas encore entièrement terminée. Les indicatifs nationaux manquants devraient être ajoutés d'ici la fin janvier 2026.

## 3.2 E-mail pour l'onboarding et AGOV

À l'avenir, les nouveaux utilisateurs seront directement encouragés à créer un identifiant AGOV. Le courriel pour l'onboarding a été révisé en conséquence et se présente désormais comme suit :

Bienvenue sur la BDNS de l'OFSPPO: login compte d'utilisateur bénévole



\_BASPO-NDS noreply

Bonjour Max Muster,

Bienvenue sur la banque de données nationale pour le sport (BDNS).

Avant de pouvoir utiliser la BDNS, veuillez confirmer votre adresse courriel. Vous avez reçu un courriel séparé à ce sujet. Après la confirmation, veuillez procéder comme suit:

1. Ouvrir la page d'accueil de la BDNS  
<https://www.nds.baspo.admin.ch/>
2. Choisir le type de login
  - AGOV-LOGIN: Connectez-vous directement avec votre compte existant. Si vous n'avez pas encore de compte, veuillez sélectionner «Enregistrez-vous dès maintenant!» et suivre les instructions.
  - CH-LOGIN: Connectez-vous directement avec votre compte existant. Si vous n'avez pas encore de compte CH-Login, veuillez créer directement un **compte AGOV**.
3. Saisir le code d'onboarding  
**HMIVSNSY0**  
(Le code est valable pendant 5 jours)

Vous avez besoin d'aide pour l'onboarding? Consultez notre [site web](#), qui contient des instructions et des tutoriels utiles.

Cordialement,  
Office fédéral du sport OFSPPO  
Sport des jeunes et des adultes

Nous prions les organisateurs de cours de recommander activement, dans leurs cours/modules ainsi que dans leur communication avec les coachs J+S, le passage de CH-Login à AGOV comme accès standard pour tous les coachs J+S et les moniteurs J+S.

## 3.3 Entrée dans le procès-verbal du code de l'onboarding

Une fois le code de l'onboarding envoyé, l'entrée de procès-verbal suivante est rédigée :

Heure	Type	Contenu	Personne déclencheuse
15.12.2025, 23:34:39	Onboarding-code généré et envoyé	L'onboarding-code pour le compte d'utilisateur bénévole a été généré et envoyé par courriel.	Dufaux, Nadia

## 4. Matériel de prêt

### Commande de matériel de prêt

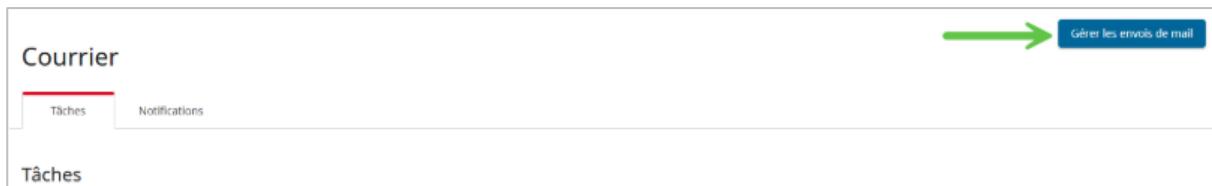
Pour les commandes de matériel de prêt, la saisie de l'adresse de livraison et de l'adresse de la direction du campa été révisée.

- L'ancienne adresse de livraison a été ddéfini en champs obligatoires distincts pour l'adresse, le code postal et la localité. Le champ « Informations supplémentaires sur l'adresse de livraison » reste inchangé.
- L'ancien champ de texte libre pour le code postal/la ville dans l'adresse de la direction du camp a également été défini en champs obligatoires distincts pour le code postal et la ville.

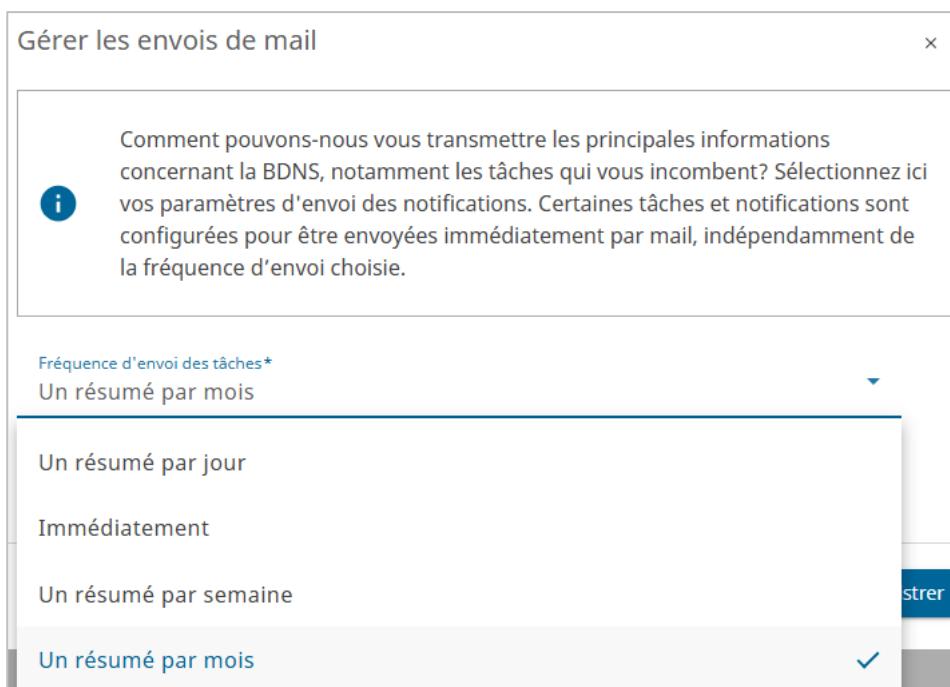
## 5. Tâches et notifications

### Boîte de réception : ajustement de la fréquence des notifications

Les paramètres de fréquence des notifications ont été révisés. Désormais, les paramètres de messagerie souhaités peuvent être ajustés directement dans la boîte de réception, sans passer par un menu séparé.



L'option « Jamais » a été supprimée pour les comptes utilisateurs bénévoles et professionnels, car elle conduisait souvent à négliger des tâches ou des notifications importantes. La fréquence d'envoi « Un résumé par mois » est désormais disponible comme alternative. Elle permet aux utilisateurs de la BDNS de réduire le nombre de courriels sans renoncer à des informations essentielles.



## 6. Changement de nom des suppléments « Physis » et « Sport + Handicap »

La révision de l'ordonnance sur l'encouragement du sport 2026 entraîne des modifications des mentions suivantes, valables à partir du 1er janvier 2026 :

- L'ajout « Physis » est renommé « Athlétique ».
- L'ajout « Sport et handicap » est renommé « Inclusif »

## 7. Prochaine version

La prochaine version sera disponible en avril 2026. Nous vous en informerons en temps utile.

## 8. Service clients

L'information concernant la suite de la correction des erreurs que vous avez signalées via notre système de tickets Jira se fait directement via notre helpline ou via la liste des erreurs (Extranet)

Comme toujours, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions sur la BDNS :

→ Domaine J+S : [info-js@baspo.admin.ch](mailto:info-js@baspo.admin.ch)  
→ Domaine esa : [esa@baspo.admin.ch](mailto:esa@baspo.admin.ch)

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et un excellent début d'année.

Merci d'en avoir pris connaissance.

Meilleures salutations

Nadia Dufaux  
Responsable de la banque de données nationale pour le sport

Liens importants :

- [\*\*État du système BDNS\*\*](#): aperçu compact de la disponibilité actuelle des systèmes NDS
- Liste des erreurs BDNS pour les cantons/partenaires J+S → [Extranet](#)
- Liste des FAQ pour les cantons/partenaires → [Extranet](#)
- Informations générales / modules d'apprentissage (site web) : [J+S](#) et [esa](#)
- Plans de cours publics : [J+S](#) et [esa](#)
- [E-mails aux partenaires](#)

### Destinataires :

- **Cantons** : membres du CRCS, responsables J+S et collaborateurs disposant d'un identifiant BDNS
- **Fédérations** : direction/gérance et collaborateurs disposant d'un identifiant BDNS
- **Organisations partenaires esa** : direction/gérance et collaborateurs disposant d'un identifiant BDNS
- **OFSCO** : collaborateurs disposant d'un identifiant BDNS
- **Autres institutions fédérales** : collaborateurs (formation des cadres) disposant d'un identifiant BDNS